



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90037

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **3 juillet 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90037**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 6 338 737, situé au 214, chemin de Wexford (27 rue Stewart), dans la zone RU-64, vise la construction d'un garage détaché avec une superficie dérogatoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un garage détaché est de 100 mètres carrés pour un terrain dont la superficie est de 2 000 mètres carrés et plus. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté avec une superficie au sol de 223 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR DE JUIN 2023

Mélanie Poirier

Greffière,
Mélanie Poirier